

Négociation IPP 2024-2026 du 19/01/2024

« Ça démarre mal »

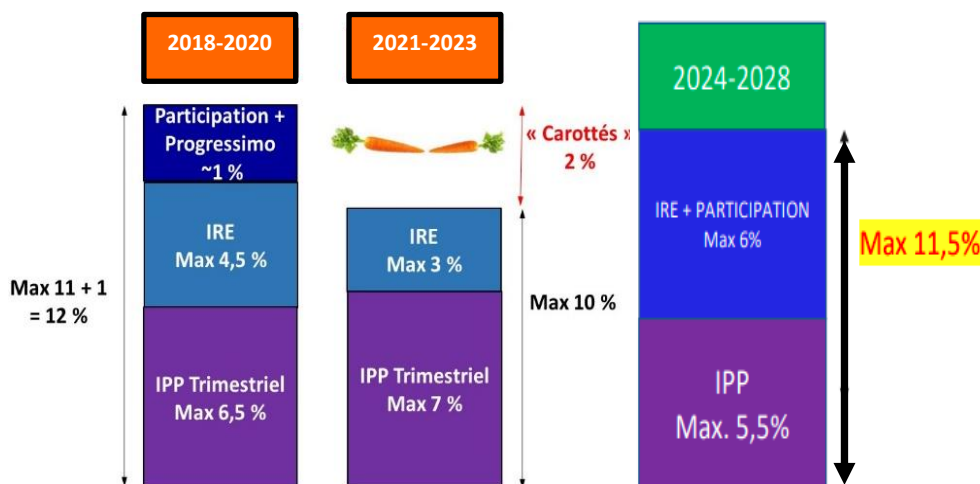


Commençons par un petit bilan de l'accord 2021-2023 :

BILAN ACCORD PRECEDENT	T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021	T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022	T1 2023	T2 2023	T3 2023	T4 2023
Taux de Performance	54,7%	47,1%	41,5%	48,9%	54,1%	57,9%	47,1%	38,3%	57,0%	47,6%	49,5%	47,9%
Prime IPP Trim. Uniforme	461 €	397 €	350 €	413 €	468 €	495 €	0	0	0	0	0	0
+ Prime IPP Trim. Variable (% du salaire brut Trimestriel)						+ 0,05%						
+ Prime IRE Annuelle (% du salaire brut Annuel) (Hors participation et PPV)		+ 4,67% environ (sur-intéressement décidé) (unilatéralement par Arcelor)				+ 2,12% environ (sur-intéressement décidé) (unilatéralement par Arcelor)			0			

- Il nous a fallu réclamer des revendications incessantes en 2021-2022 pour convaincre la Direction à la décision unilatérale de **payer des sur-intéressements annuels, car ce que donnait l'accord paraissait faiblissime** par rapport aux résultats économiques exceptionnels d'ArcelorMittal Méditerranée
- Et cela fait 6 trimestres d'affilée que nous ne touchons plus rien malgré notre taux de performance moyen de 50%

Pour le prochain accord, voilà ce que la direction nous propose :



Précision importante : pour le moment, la Direction annonce la règle « aucun déclenchement des paiements de prime si les résultats économiques trimestriels ou annuels, ne sont pas positifs ».

On peut l'entendre pour l'Intéressement aux Résultats (IRE annuel) mais pas pour l'Intéressement aux Progrès des Performances (IPP trimestriel).

Pour la **Cfdt**, la proposition de ré-augmenter le maximum d'intéressement annuel IRE, en diminuant l'intéressement trimestriel IPP, est un **trompe-l'œil**. Car le budget 2024 prévoit la marche à un seul HF et on sait bien que les résultats économiques seront négatifs : c'est d'ailleurs ce que la Direction annonce à ArcelorMittal...

Donc dans ces conditions, on aura Zéro en 2024 ! Et les années suivantes probablement Zéro aussi, car on voit mal quel « miracle économique » pourrait faire redémarrer HF1 (dont les travaux de réparation ne sont toujours pas autorisés par Mittal) qui est arrêté à cause du coût du CO₂.

De plus, nous jugeons que la proposition est déséquilibrée : la part de l'IPP, sur laquelle les salariés peuvent agir, diminuerait au profit de l'IRE, qui dépend surtout des conditions du marché de l'acier... Cela n'a plus de sens.

La **Cfdt** demande donc :

- que les objectifs économiques pour déclencher les primes IPP Trimestrielles soient les chiffres annoncés dans le budget (même s'ils prévoient du déficit). Sans cela, ce n'est même pas la peine de continuer à négocier le détail des indicateurs car de toutes façons on aura Zéro...
- que le maxi de la prime IPP Trimestrielle reste à 7 % de la masse salariale